

Journées Jeunes Chercheurs 2018

Règlement

Mercredi 28 et Jeudi 29 novembre 2018

Les Journées Jeunes Chercheurs revêtent un caractère particulier pour la Fondation ARC qui souhaite mettre à l'honneur les nouveaux acteurs de la recherche en cancérologie les plus prometteurs et encourager les interactions entre jeunes chercheurs et donateurs. Ces journées sont ainsi ouvertes gratuitement à tous les jeunes chercheurs en cancérologie. Ce colloque scientifique national s'articule autour de deux journées dont la seconde donne l'occasion aux donateurs de suivre les avancées de la recherche en cancérologie.

Au cours de ces journées, la Fondation ARC récompense les meilleures présentations de jeunes chercheurs en décernant **les prix Hélène Starck et Kerner** dont les fonds proviennent exclusivement de legs de particuliers ayant fait un testament dans cette perspective.

Ces **Prix Jeunes Chercheurs de la Fondation ARC** sont ouverts à tous les jeunes chercheurs bénéficiant d'un financement de la Fondation ARC, dans un laboratoire français. Un jeune chercheur peut concourir simultanément aux deux Prix.

Bien qu'ils ne puissent concourir aux différents prix scientifiques, les jeunes chercheurs non subventionnés par la Fondation ARC peuvent néanmoins présenter leurs travaux sous forme de poster et ainsi participer à la transmission des savoirs.

Le formulaire d'inscription aux journées et aux Prix Jeunes Chercheurs de la Fondation ARC est disponible à l'adresse suivante : <https://www.fondation-arc.org/JJC2018>

I. Prix Hélène Starck des meilleures présentations scientifiques

Créé en 1999, ce prix a vu le jour grâce à la générosité de Monsieur Starck qui a souhaité encourager la formation des jeunes chercheurs en cancérologie tout en rendant hommage à son épouse, Hélène, qui s'est battue contre la maladie. Ce prix a pour vocation de récompenser les meilleurs jeunes chercheurs pour la qualité de leurs travaux et leur capacité à les présenter.

• Le jury scientifique des Prix Hélène Starck

Le jury est composé :

- de membres des instances scientifiques de la Fondation ARC ;
- d'au moins un membre représentant du Conseil d'administration de la Fondation ARC ;
- d'au moins un lauréat des Prix Jeunes Chercheurs.

Les jeunes chercheurs peuvent soumettre leur candidature pour participer soit aux prix posters soit aux prix de communications orales. Les candidats souhaitant présenter leurs travaux sous forme de communication orale verront leur résumé évalué par les membres du jury scientifique selon l'originalité du projet, l'impact des travaux dans la recherche en cancérologie, la clarté et la qualité des résultats scientifiques. Suite à cette expertise, le jury sélectionnera les candidats admissibles pour effectuer une communication orale. Les jeunes chercheurs non sélectionnés participeront automatiquement aux prix posters.

• Prix Hélène Starck – Communication orale

Conditions de participation : ouvert à tous les candidats bénéficiant ou ayant bénéficié d'un financement Fondation ARC de doctorat ou de post-doctorat au cours de l'année 2018.

Conditions générales : les travaux présentés doivent impérativement porter sur le projet de recherche financé par la Fondation ARC. La présence des candidats aux 2 jours du colloque est obligatoire.

Durée : les communications orales durent 10 minutes et sont suivies par 5 minutes de questions.

Format : les présentations peuvent être sous format PowerPoint, Keynote ou encore PDF.

Critères d'évaluation : les critères peuvent prendre en compte la qualité de la présentation, les résultats scientifiques, l'originalité des travaux, les réponses aux questions et le respect du temps de parole.

Date limite de soumission des résumés : 23 septembre 2018 avant minuit.

Notification de sélection : une notification de sélection sera envoyée aux candidats au cours du mois d'octobre. Une sélection sera effectuée par le jury afin de sélectionner les candidats admissibles.

Date limite d'envoi des présentations : votre présentation doit être envoyée par courrier électronique (jjc@fondation-arc.org) avant le 19 novembre 2018 à minuit.

Consigne : les présentations seront préférentiellement faites en français.

Catégorie	Communications orales
Doctorant*	2 000 € + 500 € bourse de congrès
Post-doctorant*	2 000 € + 500 € bourse de congrès
Prix du jury* (Doctorant et Post-doctorant)	2 000 € + 500 € bourse de congrès

*Sous réserve d'un minimum de 3 candidatures.

• Prix Hélène Starck – Poster

Conditions de participation : ouvert à tous les candidats bénéficiant ou ayant bénéficié d'un financement Fondation ARC de Master 2, de doctorat ou de post-doctorat au cours de l'année 2018.

Conditions générales : les travaux présentés doivent impérativement porter sur le projet de recherche financé par la Fondation ARC. La présence des candidats aux 2 jours du colloque est obligatoire.

Durée : les membres du jury auditionneront chacun des candidats. Il est alors demandé aux candidats de présenter leurs travaux pendant 5 minutes.

Format : A0, hauteur 119 cm x largeur 84 cm.

Critères d'évaluation : les critères peuvent prendre en compte la lisibilité et la clarté du poster, la qualité de la présentation et de réponses aux questions, la qualité des résultats scientifiques, l'originalité des travaux et le respect du temps de parole.

Date limite de soumission des résumés : 23 septembre 2018 avant minuit.

Notification de sélection : une notification de sélection sera envoyée aux candidats au cours du mois d'octobre. Suivant le nombre de candidats, le jury et la Fondation ARC pourront effectuer une présélection parmi les candidatures.

Date limite d'envoi des présentations : il est demandé d'apporter le poster le jour de votre session. Un exemplaire de votre poster au format A4 et PDF doit être envoyé par courrier électronique (jjc@fondation-arc.org) avant le 19 novembre 2018 à minuit.

Consigne : faire figurer le logo de la Fondation ARC sur les posters.

Catégorie	Posters
Master 2*	1 000 € + 500 € bourse de congrès
Doctorant*	1 000 € + 500 € bourse de congrès
Post-doctorant*	1 000 € + 500 € bourse de congrès
Prix du jury* (Doctorant et Post-doctorant)	1 000 € + 500 € bourse de congrès

*Sous réserve d'un minimum de 3 candidatures.

- **Modalités d'attribution des prix**

Les lauréats se verront remettre leur prix à l'issue des Journées Jeunes Chercheurs.

La bourse de congrès a pour but de permettre à un jeune chercheur de présenter ses résultats à des congrès nationaux ou internationaux. La bourse sera remise *a posteriori* de la manifestation par remboursement des frais de transport, d'hébergement, de restauration et/ou des frais d'inscription sur présentation des justificatifs (dans la limite des 500 € attribués et le respect des règles de gestion établies par la Fondation ARC).

Les lauréats disposent d'un an à partir du 1^{er} janvier 2019 pour participer à un congrès. Le congrès doit donc se tenir avant le 1^{er} janvier 2020.

Les lauréats doivent fournir la preuve d'acceptation et de participation (communication orale ou poster) émise par les organisateurs de la manifestation.

Les lauréats s'engagent à faire mention du soutien de la Fondation ARC par citation et logo dans le résumé des travaux et sur les supports de communication.

Les lauréats s'engagent à transmettre à la Direction scientifique de la Fondation ARC un court compte-rendu, dans les 2 mois qui suivent la fin du congrès, soulignant les bénéfices personnels tirés de la manifestation ainsi qu'une restitution scientifique des temps forts du congrès.

Les lauréats s'engagent à transmettre à la Fondation ARC les supports de communication réalisés dans le cadre du congrès.

II. Prix Kerner de vulgarisation scientifique et Prix Coup de cœur des donateurs

- Le Prix Kerner de vulgarisation scientifique :

Le prix Kerner a pour objectif de récompenser de jeunes chercheurs, bénéficiaires d'un financement de la Fondation ARC et de tout niveau de formation (du master au post doctorat), pour leur capacité à vulgariser leur projet de recherche.

Chaque jeune chercheur transmettra avant le 23 septembre à la Fondation ARC un texte sous forme d'interview vulgarisée, accompagnée d'un titre, d'un chapô et d'une illustration (photo, schéma simple... accompagnée d'une légende) de son sujet d'étude. Un accompagnement par les équipes de la Fondation ARC sera proposé à chaque candidat qui le souhaite : il pourra recevoir conseils et suggestions afin de l'aider à parfaire son document. Une nouvelle version sera alors soumise avant le 28 octobre. L'interview ainsi que l'illustration seront maquetées par la Fondation ARC pour présentation au jury de journalistes et/ou

de personnalités de la vulgarisation scientifique. Ceux-ci jugeront des qualités de communication du jeune chercheur (vulgarisation écrite de son projet, pertinence de l'illustration...). Les 3 meilleurs candidats se verront décerner des prix de 1 200 €, 800 € et 400 €.

- **Le Prix Coup de cœur des donateurs : décerné par un jury de donateurs**

Lors des JJC, chaque participant exposera son projet aux donateurs de la Fondation ARC lors d'une présentation orale « flash » d'une minute, puis en s'appuyant sur la présentation maquetée par la Fondation ARC, il répondra par la suite à leurs questions. A l'issue de cette session, les donateurs sélectionneront le lauréat du Prix Coup de Cœur des Donateurs.

- **Conditions de participation**

- Le prix Kerner et le Coup de Cœur des Donateurs sont ouverts à tous les candidats bénéficiant ou ayant bénéficié d'un financement de la Fondation ARC de Master 2, de doctorat ou de post-doctorat au cours de l'année 2018.
- La communication doit impérativement être effectuée en **français**.
- Le document devra comprendre un titre, un chapô (introduction concise au sujet traité) et une interview sous forme de trois questions-réponses ; il ne devra pas dépasser 4 000 caractères (espaces compris).
- L'illustration devra avoir une résolution minimum de 300 dpi et être au format .JPEG, .TIFF, .PNG ou .PDF. L'illustration sera accompagnée d'une légende.
- Le nom du fichier doit respecter le format suivant : "VOTRENOM - KERNER 2018".
- La communication doit être envoyée par courrier électronique à jjc@fondation-arc.org.
- La Fondation ARC se chargera de maquetter et d'imprimer le poster contenant le titre, le visuel et les questions-réponses.
- Suivant le nombre de candidats, le jury et la Fondation ARC pourront effectuer une présélection parmi les candidatures.

- **Calendrier**

- 23 septembre : envoi à la Fondation ARC du visuel accompagné du document (titre, chapô et questions-réponses)
- 12 octobre : la Fondation ARC envoie aux candidats remarques et suggestions sur le document soumis
- 28 octobre : envoi à la Fondation ARC du document final en compétition qui sera maqueté par la Fondation avant d'être transmis aux journalistes membres du jury.

III. Présentation de poster par des jeunes chercheurs non éligibles aux Prix Hélène Starck

Conditions de participation : ouverte à tous les jeunes chercheurs de Master 2 ou de thèse ou de post-doctorat.

Format : A0, hauteur 119 cm x largeur 84 cm.

Date d'inscription et de soumission des résumés : avant le 28 octobre 2018 à minuit.

Notification de sélection : une notification de sélection sera envoyée aux candidats au cours du mois d'octobre.

Date limite d'envoi des présentations : il est demandé d'apporter votre poster le jour de votre session. Un exemplaire de votre poster au format A4 et PDF doit être envoyé par courrier électronique (jjc@fondation-arc.org) avant le 19 novembre 2018 à minuit.

Les posters des jeunes chercheurs non financés par la Fondation ARC seront acceptés dans la limite des places disponibles lors de l'évènement

